

# DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT

Traitement des actes de violence,  
harcèlement moral ou sexuel,  
discrimination, agissements sexistes



## L'Inserm protège ses personnels

Victime ou témoin, signalez les faits

**signalement@inserm.fr**

Pour un complément à la voie de recours interne  
et une prise en charge spécialisée



L'Inserm met à la disposition des agents d'**Île de France**, une cellule d'écoute et d'accompagnement externalisée dans les CIDFF, experts dans le soutien aux victimes de violences sexistes et sexuelles.

**ecoute\_cidff\_idf@outlook.com**

*Toutes les informations sur le dispositif de signalement et la cellule externalisée*

**Inserm pro**  
*RH / Protection contre les violences*

Des structures spécialisées dans le signalement et la prévention des faits de discrimination, de harcèlement et de violences sexuelles et sexistes peuvent également écouter, conseiller et accompagner les victimes :

**L'AVFT**, l'Association européenne contre les Violences Faites aux Femmes au Travail conseille, défend et soutient les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles dans leur cadre professionnel.  
[www.avft.org](http://www.avft.org)

**Le Défenseur des Droits**, institution de l'Etat indépendante chargée notamment de défendre les personnes victimes de discrimination et de promouvoir l'égalité et l'accès aux droits.  
[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

**SOS homophobie**, association de lutte contre les discriminations et violences LGBTIphobes  
[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

**Violences Femmes Info** - 3919, plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles